

RÈGLEMENT INTERNE DE LA MANIFESTATION

... à lire attentivement et à conserver

- ☛ Joindre impérativement le paiement de la participation au coupon d'inscription;
- ☛ L'enregistrement des inscriptions se fera au fur et à mesure de leur réception, sous condition d'acceptation par l'équipe des organisateurs et jusqu'à la **date limite d'inscription** fixée au :

01 Mars 2010

- ☛ Tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté. Les exposants seront prévenus de leur participation aux **1^{ères} Eco-Rencontres de l'Habitat** au plus tôt;
- ☛ L'accueil des exposants se fera à la salle polyvalente de Clamecy, dès le **Vendredi 21, 17h** et le **Samedi 22 mai à partir de 8h**, l'ouverture au public se fera à 10h, heure à laquelle les exposants s'engagent à être présents;
- ☛ L'équipe des organisateurs est la seule habilitée à placer les exposants. Aucune réclamation ne sera prise en compte le matin du samedi;
- ☛ Les exposants sont responsables de l'entretien de leur emplacement, qu'ils devront laisser en parfait état de propreté et libre d'accès au plus tard à 20h le dimanche soir;
- ☛ En cas d'annulation des Eco-Rencontres pour raison majeure, les exposants seront remboursés de la participation versée mais ne pourront pas prétendre à une indemnisation de la part des organisateurs;
- ☛ Les organisateurs dégagent toute responsabilité vis-à-vis des exposants en cas de vol, dommages et détérioration de tous types;
- ☛ Aucune installation ne sera possible sans inscription et acceptation préalable du dossier;
- ☛ L'équipe des organisateurs se réserve le droit d'interdire la vente de tout produit ne figurant pas sur leur bulletin d'inscription;
- ☛ Après le 15 Mars 2010, aucun désistement ne pourra donner lieu à un remboursement.